

GUIDE DE LA RÉGLEMENTATION SOCIALE POUR LES ENTREPRISES

Edition 2023

Francis VERBRUGGE
Senior Legal Counsel External, Partena Professional

AVEC LA COLLABORATION DE :
Legal Knowledge Partena Professional :
Isabelle CALUWAERTS
Peggy CRIEL
Anne GHYSELS
Catherine MAIRY
Laurence PHILIPPE
Els POELMAN
Béatrice VERELST
Jonas VERPLANKEN

Editeur responsable : Bas Kniphorst

© 2023 Wolters Kluwer Belgium SA
Zénobe Gramme (bâtiment G)
Square des Conduites d'Eau 9-10
4031 Liège

Service clientèle et adresse de correspondance :

Motstraat 30
2800 Malines
Tél. : 015 78 76 00
client.BE@wolterskluwer.com
www.wolterskluwer.be

Hormis les exceptions expressément fixées par la loi, aucun extrait de cette publication ne peut être reproduit, introduit dans un fichier de données automatisé, ni diffusé, sous quelque forme que ce soit, sans l'autorisation expresse et préalable et écrite de l'éditeur.

D/2023/2664/205
978-94-03-02829-3
BP/GPP-YP23001

TABLE DES MATIÈRES GÉNÉRALE

PARTIE 1 Le contrat de travail	
Chapitre I Conclusion du contrat de travail	1
Notion de contrat de travail	1
Types de contrats suivant la nature du travail	2
Durée du contrat de travail	8
Qui peut conclure un contrat de travail?	14
Obligation scolaire et embauche	15
Un contrat écrit est-il obligatoire?	17
Un contrat conclu par voie électronique?	19
Chapitre II Exécution du contrat de travail	25
I La période d’essai / Tests préliminaires à l’engagement	25
Période d’essai	25
Tests préliminaires à l’engagement	26
II Obligations et responsabilité des travailleurs	27
Les obligations du travailleur	28
Responsabilité du travailleur	34
1. Au cours de l’exécution du contrat	35
2. En dehors de l’exécution du contrat	41
III Obligations et responsabilité de l’employeur	42
Les obligations de l’employeur	42
Obligation spécifique d’information	43
1. Contenu de l’information	44
2. Délai et modalités de communication	45
Pouvoir disciplinaire de l’employeur	46
Responsabilité de l’employeur et recours	47
IV La modification unilatérale d’un élément du contrat	54
Principe	54
Les limites au droit de modifier les éléments du contrat	56
1. La modification doit être unilatérale	57
2. La modification doit porter sur un élément essentiel du contrat	58
3. La modification doit être importante	66
4. La modification doit être certaine et présenter un caractère temporaire ou définitif	67
Adaptations contractuelles autorisées	68
Attitude du travailleur et conséquences d’une modification irrégulière	69
V Le cautionnement	73
VI La clause de non-concurrence	75
Principes	75
Quelques précisions	78
Renonciation à l’application d’une clause de non-concurrence	79

Aspects social et fiscal	80
Tableau de synthèse	82
VII La clause d'écologie	83
VIII La CCT n° 161 et le droit de demander une forme d'emploi comportant des conditions de travail plus prévisibles et plus sûres	92
Travailleurs concernés	94
Conditions de travail plus prévisibles et plus sûres	95
Procédure	96
1. Demande du travailleur	96
2. Réponse de l'employeur	97
3. En cas d'accord des parties	98
Protection du travailleur	99
1. Protection contre le traitement défavorable	99
2. Protection contre le licenciement	100
3. Absence de cumul des indemnités	101
Chapitre III La suspension du contrat de travail	102
I Retards, absences, heures perdues	102
Le retard ou l'absence involontaire	102
Impossibilité d'entamer ou de poursuivre le travail	105
1. Que se passe-t-il si la maladie ou l'accident survient peu de temps après le début de l'activité journalière?	109
2. La rémunération journalière complète est-elle due si la journée de travail est interrompue parce que le travailleur doit se soumettre à des examens ou des soins médicaux?	110
Absence pour remplir son devoir électoral	111
Le cas de grève	112
II La maladie et l'accident	113
La justification de l'incapacité de travail	114
Contrôle de l'incapacité	121
Litige médical	129
La rémunération garantie à charge de l'employeur	134
1. Règles applicables aux employés (y compris les représentants de commerce)	135
2. Règles applicables aux ouvriers	144
3. Règles applicables aux domestiques	149
4. Tableau de synthèse – Intervention de l'employeur	150
La rechute	151
1. Solde de la rémunération garantie	153
2. Autre incapacité de nature différente	157
3. Reprise effective ou non du travail entre deux incapacités ?	158
Reprise partielle du travail	159
1. Acceptation préalable de la reprise partielle par l'employeur	160
2. Reprise d'un travail adapté autorisé seulement par le médecin-traitant	165
3. Reprise d'un travail adapté autorisé par le médecin-conseil de la mutuelle	166
4. Cumul des indemnités de mutuelle avec un revenu professionnel	173
5. Incapacité totale survenant pendant une reprise partielle	175
6. Incidences d'une reprise partielle du travail	178
Reprise complète du travail	186
Exclusions du droit à la rémunération garantie	192
Rupture du contrat pendant la maladie	197
Epidémie de Coronavirus (Covid-19) – Quarantaine du travailleur	198

III	L'accident du travail	199
	Formalités administratives	200
	Rémunération garantie	207
	1. Règles applicables aux ouvriers et aux domestiques	208
	2. Règles applicables aux employés	213
	3. Synthèse de l'intervention de l'employeur en cas d'accident de travail	215
	4. Qu'entend-on par rémunération quotidienne moyenne?	215
	Situations particulières	216
	Incidences sur d'autres législations	219
IV	La grossesse et l'accouchement	221
	Droit d'absence pour examens médicaux prénatals	222
	Protection de la santé et de la sécurité de la travailleuse	223
	1. Interdiction d'exécuter certains travaux	224
	2. Possibilité de refuser un travail de nuit	233
	3. Interdiction d'effectuer des heures supplémentaires	236
	Le congé de maternité	237
	1. Congé prénatal	239
	2. Congé postnatal	246
	3. Synthèse relative à la durée du congé de maternité (depuis le 01.07.2004)	254
	L'assurance maternité	255
	Congé de maternité et incapacité de travail	259
	1. Incapacité coïncidant avec la période de repos prénatal	259
	2. Incapacité avant le repos de maternité et se prolongeant après celui-ci	260
	3. Incapacité survenant pendant le repos de maternité et se prolongeant après celui-ci	261
	4. Incapacité survenant immédiatement après la fin du repos postnatal	262
	Obligations administratives	263
	Rupture du contrat et protection contre le licenciement	264
	Congé d'allaitement et pauses d'allaitement	265
	Congé de maternité converti en cas de décès ou de l'hospitalisation de la mère	270
	1. Principe	270
	2. En cas de décès de la mère	271
	3. En cas d'hospitalisation de la mère	272
V	Les vacances annuelles	274
	Personnes bénéficiaires du droit aux congés	274
	Modalités d'attribution des congés	278
	La durée des congés payés	283
	1. Règles pour les employés	284
	2. Règles pour les ouvriers et artistes	295
	3. Règles pour les jeunes travailleurs (= "vacances-jeunes")	300
	4. Règles pour certains travailleurs âgés (= "vacances-seniors")	304
	Réflexion sur le calcul de la durée des vacances: le "crédit d'heures de vacances"	308
	Les pécules de vacances	309
	1. Pécules pour les employés et apprentis "intellectuels"	309
	2. Pécule pour les ouvriers, domestiques et apprentis "manuels"	318
	3. Pécule pour les jeunes travailleurs (= "vacances-jeunes")	320
	4. Pécule pour certains travailleurs âgés (= "vacances seniors")	322
	5. Pécule de sortie pour employés en cas de rupture de contrat et situations assimilées	325
	6. Pécule en cas d'impossibilité de prendre ses congés	330
	7. Décompte de décembre pour les employés réduisant leur temps de travail	331
	8. Pécules extra-légaux	334
	9. Tableau de synthèse relatif à l'octroi des pécules de vacances	335

Les jours de vacances supplémentaires (ou vacances européennes) en cas de début ou de reprise d'activité	336
1. Contexte et objet	336
2. Conditions générales d'application	337
3. Durée des vacances supplémentaires	343
4. Droit à des jours de vacances ordinaires et à des vacances supplémentaires	349
5. Pécule de vacances pour les jours de vacances supplémentaires	350
6. Dernières précisions	360
Incidences de certains événements sur les congés	361
VI Le chômage temporaire pour raisons économiques des ouvriers	368
Notion de causes économiques	370
Formalités de notification à charge de l'employeur	371
Sanctions pour non-respect des formalités de notification ou autre engagement	378
Durée autorisée du chômage économique	379
Modification du régime de chômage instauré	384
Indemnisation du travailleur	387
Délivrance du formulaire C3.2A et établissement des DRS	390
Incidences du chômage économique sur certains événements	396
Chômage temporaire pour raisons économiques des ouvriers et épidémie de coronavirus (Covid-19)	400
VII Le chômage temporaire pour cause d'accident technique	403
Notion d'accident technique	404
Formalités administratives	405
Indemnisation	411
Délivrance du formulaire C3.2A et établissement des DRS	413
VIII Le chômage temporaire pour cause d'intempéries	414
Principes	414
Notion d'intempéries	415
Communication à l'ONEm	416
Avertissement des travailleurs concernés	422
Indemnisation	424
Délivrance du formulaire C3.2A et établissement des DRS	425
Rupture du contrat par le travailleur	426
Avantages sectoriels	427
IX Le chômage temporaire pour raisons économiques des employés	428
Principe et champ d'application	429
Conditions d'application	430
1. Entreprises en difficulté	431
2. Conclusion d'une CCT ou d'un plan d'entreprise	432
3. Demande de reconnaissance auprès du Ministre de l'emploi	439
Procédure à respecter pour la mise en chômage	440
1. Première phase: envoi par recommandé du "formulaire spécial C106A"	441
2. Seconde phase: affichage dans l'entreprise, notification électronique à l'ONEm, communication au conseil d'entreprise	442
Régimes et durées autorisées du chômage économique	445
Indemnisation du travailleur	451

Délivrance du formulaire C3.2A et établissement des DRS	454
Incidence du chômage économique sur une période d'incapacité	455
Incidences du chômage économique sur la rupture du contrat	456
Chômage temporaire pour raisons économiques des employés et épidémie de coronavirus (Covid 19)	459
1. A partir du 13 mars 2020 jusqu'au 30 juin 2022	459
2. Pour la période du 1er juillet 2022 au 31 décembre 2022	460
Recours à l'application temporaire de la CCT n° 159	461
X Le chômage temporaire économique "énergie"	467
Conditions d'application	468
Régimes et durées autorisées du chômage "énergie"	469
Procédure à respecter et établissement de la DRS	470
Indemnisation du travailleur	471
XI Le chômage temporaire pour cas de force majeure	472
Principes	472
Notion de force majeure	473
1. Caractéristiques de la définition	474
2. Hypothèses d'application	475
Durée du chômage pour cause de force majeure	484
Formalités à accomplir par l'employeur	485
1. Communication de la force majeure (= déclaration électronique)	486
2. Délivrance de formulaires et DRS chômage	488
Indemnisation des travailleurs	492
Incidences du chômage temporaire pour force majeure	493
XII Le chômage temporaire pour force majeure lié à l'épidémie de coronavirus (Covid-19) et à la guerre en Ukraine	496
Période du 13 mars 2020 au 30 juin 2022	497
1. Assouplissement de l'application de la notion de force majeure	497
2. Modalités de suspension de l'exécution du contrat	498
3. Procédure simplifiée de mise en chômage temporaire	499
4. Formalité à charge du travailleur	501
5. Indemnisation particulière pour la période de chômage	502
Période du 1^{er} juillet 2022 au 31 décembre 2022	503
Incidences du chômage temporaire pour force majeure liée au coronavirus Covid-19	504
Quarantaine du travailleur – Absence pour la garde d'un enfant	507
1. Mise en quarantaine du travailleur	508
2. Absence pour la garde d'un enfant (jusqu'au 31 décembre 2022)	514
XIII La grève	520
Indemnisation	521
Incidences d'une grève sur certains événements	527
Chapitre IV La rupture du contrat de travail	532
I La rupture du contrat avec préavis	532
Notification écrite et mentions obligatoires	533
Modalités de notification	539
1. Par la remise de la main à la main	540
2. Par lettre recommandée	541
3. Par exploit d'huissier	542

Sanction pour non-respect des modalités de notification	543
1. Résiliation du contrat par l'employeur	544
2. Résiliation du contrat par le travailleur	545
Prise de cours du préavis	546
Détermination de l'ancienneté du travailleur	552
1. Notion d'ancienneté	552
2. Précisions diverses	553
3. Ancienneté conventionnelle	554
4. Ancienneté spécifique en qualité de travailleur intérimaire	555
La durée des préavis (à partir du 1er janvier 2014)	556
1. Délais de préavis pour les travailleurs en service à partir du 1er janvier 2014	557
2. Délais de préavis pour les travailleurs en service avant le 1er janvier 2014	564
3. Régime dérogatoire – Applicable à certains ouvriers à partir du 1er janvier 2014	573
4. Délais de préavis en cas de RCC (régime de chômage avec complément d'entreprise)	574
5. Délais de préavis réduits ou absence de préavis	577
6. Dispositions transitoires pour les contrats de travail existants	589
Le contre-préavis des travailleurs	590
Pendant l'exécution du préavis	591
Incidences de certaines absences (suspensions) sur le préavis	595
1. La maladie ou l'accident	597
2. Les vacances annuelles	601
3. Congé de maternité	603
4. Repos compensatoires (pour heures supplémentaires et réduction du temps de travail)	604
5. Jours de chômage temporaire pour cause de force majeure liée au coronavirus – Covid-19	605
6. Jours de chômage temporaire pour cause de force majeure résultant de la situation de guerre en Ukraine dans les secteurs des soins et de l'enseignement	606
7. Jours de chômage temporaire en raison de la crise de l'énergie	607
8. Autres cas de suspension	608
Calcul de la durée des périodes de suspension du préavis	609
1. Première étape – détermination du nombre de jours de suspension	609
2. Deuxième étape – prolongation du préavis à concurrence du nombre de jours obtenus	611
Trajet de transition pendant le préavis	615
II La rupture du contrat avec indemnité compensatoire de préavis	616
Notification de la rupture	617
Octroi d'une indemnité de préavis	620
La rupture immédiate pendant une période d'incapacité de travail	627
Les retenues applicables	630
Modalités de paiement	633
L'indemnité due à l'employeur	638
III La rupture du contrat pendant la période d'essai	639
IV La rupture immédiate du contrat pour faute grave	640
La notion de faute grave	641
Modalités de rupture	645
1. Rompre le contrat de travail	646
2. Notifier les motifs de la rupture	654
Le contrôle judiciaire	661
V La rupture du contrat par abandon de travail	664
VI La rupture du contrat pour cas de force majeure	665

VII	La rupture du contrat pour cas de force majeure médicale	667
	Procédure spécifique prévue par l'article 34	668
	1. Première étape – Envoi d'une notification et rôle du CP-MT	668
	2. Deuxième étape – Examen de la situation par le CP-MT	670
	3. Troisième étape – Décision du CP-MT et incidences de celle-ci	671
	4. Quatrième étape - Reconnaissance de la force majeure médicale	674
	Le trajet de réintégration	676
	1. Procédure à respecter dans le cadre du trajet de réintégration	677
	2. Trajet de réintégration et attitude du médecin-conseil de la mutuelle	686
	3. Fin du trajet de réintégration	687
	4. Schéma récapitulatif général	690
VIII	La rupture d'un contrat à durée déterminée ou pour un travail nettement défini	694
	Rupture au terme convenu	695
	Rupture avant le terme convenu	696
	1. Par la volonté de l'une des parties	697
	2. Travailleur en incapacité de travail	703
IX	La rupture de commun accord	706
X	La rupture du contrat avant le début de son exécution	707
	Principe	708
	Possibilité de notifier un délai de préavis avant exécution?	709
XI	La rupture du contrat de certains travailleurs protégés	710
	Travailleurs protégés	711
	Caractéristiques du mécanisme de protection	712
	1. Interdiction de licencier	712
	2. Limitations	713
	3. Période de protection	714
	4. Sanctions d'une rupture irrégulière	715
	5. Cas d'application – Protection de la femme enceinte et en congé de maternité	716
	Tableau de synthèse	723
XII	La motivation du licenciement (CCT n° 109)	724
	Présentation générale de la CCT n° 109	725
	Travailleurs concernés	726
	1. Principe	726
	2. Cas de licenciements exclus	727
	Droit de connaître le motif du licenciement	728
	1. Principe et procédure	728
	2. Sanction	731
	Licenciement manifestement déraisonnable	732
	1. Notion	733
	2. Contrôle des motifs du licenciement	734
	3. Sanction	735
	4. Régime de la charge de la preuve	738
XIII	Maintien de la notion de licenciement abusif pour certains ouvriers	739
	Notion de licenciement abusif	740
	Charge de la preuve	743
	Sanction du licenciement abusif	744

XIV Les paiements dus et documents à remettre en fin de contrat	745
Paielements dus	746
1. Au moment de la rupture ou au plus tard à la date habituelle de paie qui suit la rupture	747
2. Postérieurement à la date habituelle de paie	748
Délivrance de certains documents	749
Autres formalités ou obligations	750
XV Indemnité en compensation du licenciement pour les ouvriers	751
XVI Reclassement professionnel et intervention dans les frais	752
Régime général de reclassement professionnel	753
1. Travailleurs concernés	754
2. Notion de reclassement professionnel	757
3. Offre de reclassement professionnel et prestataire de services	758
4. Déroulement et modalités du reclassement professionnel	759
Régime particulier de reclassement pour les travailleurs âgés de 45 ans et plus (CCT n° 82)	773
1. Travailleurs concernés	774
2. Notion de reclassement professionnel	778
3. Offre de reclassement et prestataire de services	779
4. Début de la procédure de reclassement	780
5. Déroulement de la procédure	787
6. Incidences de la procédure de reclassement	788
7. Sanctions	791
Tableau comparatif – Régimes général et particulier de reclassement professionnel	793
Régime particulier de reclassement professionnel pour les travailleurs dont le contrat a pris fin pour cause de force majeure médicale invoquée par l'employeur	794
Intervention dans les frais d'outplacement pour les travailleurs victimes d'une restructuration d'entreprise	802
XVII Mesures de promotion de l'employabilité	808
PARTIE 2 Les contrats de travail particuliers	
Chapitre I Le contrat de travail à temps partiel	810
Définition du travail à temps partiel	810
Un contrat de travail écrit	811
Durée du temps de travail	815
1. Notions de régime de travail et d'horaires de travail	815
2. Durée minimale des prestations	823
3. Publicité des horaires de travail	831
4. Contrôle des dérogations à l'horaire normal	832
5. Sanctions	837
6. Heures complémentaires	840
La rémunération du travailleur à temps partiel	841
1. Détermination du salaire	841
2. Rémunération au moins égale à celle d'1/3 d'un temps plein	842
3. Rémunération moyenne en cas d'horaire variable et de durée hebdomadaire moyenne	843
4. Heures complémentaires ouvrant le droit à un sursalaire	845
5. Remarques générales	850
6. Récapitulatif	851
Priorité pour l'obtention d'un emploi vacant	853
Incidence du travail à temps partiel	861
1. Incapacité de travail	861
2. La rupture du contrat	862
3. Les congés de circonstance ou petits chômages	864

4. Les jours fériés	865
5. Instauration d'un régime de travail à temps partiel	866
Droit au travail à temps partiel	867
Principe général de non-discrimination	868
Les travailleurs à temps partiel et la sécurité sociale	869
Chapitre II Le contrat pour une durée déterminée ou pour un travail nettement défini	870
Notions générales	871
1. Contrat conclu pour une durée déterminée	872
2. Contrat conclu pour un travail nettement défini	879
Conditions de validité du contrat	880
Contrats successifs à durée déterminée ou pour un travail nettement défini	884
1. Interdiction de principe des contrats à durée déterminée successifs	884
2. Dérogations légales à l'interdiction de principe	885
3. Contrat à durée déterminée succédant à d'autres contrats	890
Exécution et suspension du contrat	891
Remarques générales	895
Tableau de synthèse portant sur trois types de contrats limités dans le temps	896
Chapitre III Le contrat de travail de remplacement	897
Nature et objet du contrat	898
Forme et contenu du contrat de remplacement	901
Durée du contrat de remplacement	904
Contrats de remplacement successifs	908
Exécution du contrat	911
Rupture du contrat	916
1. Contrat à durée déterminée	917
2. Contrat à durée indéterminée	918
Questions particulières	923
1. Présence simultanée dans l'entreprise du remplaçant et du travailleur remplacé	923
2. Succession d'un contrat à durée déterminée et d'un contrat de remplacement	926
Chapitre IV Le contrat de représentant de commerce	927
Définition du représentant de commerce	928
Règles spécifiques en cours de contrat	932
1. La rémunération du représentant	933
2. La rémunération en cas de suspension du contrat	936
3. Durée du temps de travail	941
Règles spécifiques en fin de contrat	942
1. Droit aux commissions après contrat	943
2. L'indemnité d'éviction	944
La clause de non-concurrence	950
Chapitre V Le contrat de travail de domestique	951
Définition du travailleur domestique	951
Le contrat de travail et la réglementation du travail	952
Cas particuliers	961
Le travailleur domestique et la sécurité sociale	963
Chapitre VI Le contrat de travail d'occupation d'étudiant	964
Étudiants concernés	965

Caractéristiques du contrat d’occupation d’étudiant	966
1. Forme et contenu du contrat	967
2. Contrat à durée déterminée	970
3. Clause d’essai et particularités diverses	971
4. Rupture du contrat	974
Formalités administratives	975
1. Établissement d’une déclaration DIMONA	976
2. Demande de permis de travail pour certains étudiants étrangers	977
Conditions de travail et de rémunération	982
Assujettissement de l’étudiant à la sécurité sociale	988
Aspects fiscaux relatifs à l’occupation d’un étudiant	989
Mesures temporaires prises dans le cadre de la crise du coronavirus (Covid-19)	991
Chapitre VII La convention de premier emploi	992
Employeurs concernés	993
1. Principes et définitions	993
2. Calcul de l’effectif du personnel au 30 juin	995
Quota d’engagements obligatoires	996
1. Généralités	996
2. Détermination du quota de jeunes à occuper au niveau de l’entreprise (fraction ETP)	999
3. Détermination du nombre de jeunes travailleurs occupés dans le trimestre en cours (= réalisation de l’obligation)	1001
4. Dispenses de l’obligation d’engagement/d’occupation	1004
5. Sanction pour non-respect de l’obligation d’engagement/d’occupation	1018
Travailleurs concernés par une CPE	1019
La convention de premier emploi (CPE)	1025
1. Types de contrats pouvant avoir la qualité de CPE	1026
2. Une convention de premier emploi écrite	1031
3. Une formalité administrative: la carte de premier emploi	1032
4. Durée de la CPE et prolongation(s) éventuelle(s) de celle-ci	1033
5. Exécution de la convention de premier emploi	1036
6. Rémunération du jeune travailleur	1037
7. Fin de la convention de premier emploi	1046
Obligation de stage d’intégration en entreprise de 1 %	1048
Chapitre VIII Le contrat d’occupation de travailleur à domicile	1052
Définition	1053
Obligation d’établir un contrat écrit	1055
Règles spécifiques pour certains cas de suspension du contrat	1058
Rupture du contrat	1062
Réglementations du travail applicables	1063
Chapitre IX Le télétravail	1068
Le télétravail régulier ou “structurel” (CCT n° 85)	1069
1. Définition du télétravail régulier	1070
2. Travailleurs et employeurs concernés	1071
3. Conditions d’application du télétravail régulier	1072
4. Modalités d’exercice du télétravail régulier	1076
5. Remboursement des coûts du télétravail régulier	1084
6. Télétravail et accident du travail	1088
7. Introduction du télétravail régulier dans l’entreprise	1089
Le télétravail occasionnel (non régulier)	1090
1. Introduction	1090
2. Définition du télétravail occasionnel	1091
3. Travailleurs et employeurs concernés	1092
4. Hypothèses d’application du télétravail occasionnel	1093

5. Conditions de travail applicables	1094
6. Introduction d'une demande et accord de l'employeur	1095
7. Contenu de l'accord des parties	1096
8. Etablissement d'un cadre général pour l'application du télétravail occasionnel	1097
9. Télétravail occasionnel et accident du travail	1098
Le télétravail "Covid-19" (CCT n° 149 et n° 149/2)	1099
Chapitre X Le contrat de travail temporaire et intérimaire	1100
Cas d'application et durée du contrat	1101
1. Remplacement temporaire d'un travailleur permanent dont le contrat est suspendu ou a pris fin	1102
2. Pour répondre à un surcroît temporaire de travail	1103
3. Pour procéder à l'exécution d'un travail exceptionnel	1104
4. Pour un motif d'insertion (uniquement dans le cadre d'un contrat de travail intérimaire)	1105
5. Synthèse relative aux hypothèses dans lesquelles le recours au travail temporaire et intérimaire est autorisé – Durée du contrat	1114
Procédures d'autorisation et/ou d'information	1115
1. Dans le cadre d'un contrat pour l'exécution d'un travail temporaire	1115
2. Dans le cadre d'un contrat de travail intérimaire	1119
Informations générales à fournir aux syndicats	1122
Le contrat de travail temporaire	1123
1. Forme du contrat	1124
2. Clause d'essai	1126
3. Rupture du contrat	1127
Le contrat de travail intérimaire	1131
1. L'intérimaire et l'entreprise de travail intérimaire	1132
2. L'intérimaire et l'utilisateur	1147
3. L'entreprise de travail intérimaire et l'utilisateur	1148
La mise de travailleurs à la disposition d'utilisateurs	1149
1. Généralités	1149
2. Exceptions	1152
La mise à disposition dans le cadre d'une occupation transfrontalière	1157
La mise à disposition au sein d'un groupement d'employeurs	1158
La mise à disposition dans le cadre d'un trajet de transition	1168
Chapitre XI Le flexi-job	1174
Notion de "flexi-job"	1174
Employeurs concernés	1175
Travailleurs concernés	1176
Conditions d'exercice d'un "flexi-job"	1177
Les contrats pour un "flexi-job"	1180
1. Le contrat-cadre	1181
2. Le contrat de travail pour un "flexi-job"	1185
Déclaration Dimona des "flexi-jobs"	1190
1. Déclaration Dimona par contrat et par trimestre	1191
2. Déclaration Dimona par jour (contrat de travail conclu oralement)	1192
3. Notification de la déclaration Dimona	1193
Enregistrement des présences	1194
Flexisalaire et flexipécule de vacances	1195
Flexi-job – Sécurité sociale et fiscalité	1197
Les flexi-jobs et la réglementation du travail au sens large	1198
Les droits sociaux des travailleurs exerçant un flexi-job	1199
Sanctions pour non respect des dispositions légales	1200

PARTIE 3 La réglementation du travail	
Chapitre I La durée du travail	1201
I Dispositions générales	1201
Notion de durée du travail	1203
Travailleurs concernés	1207
Les limites minimales du temps de travail	1208
1. Durée minimale de 3 heures au moins par prestation	1209
2. Durée hebdomadaire minimale au moins égale à 1/3 d'un temps plein	1210
3. Limite minimale journalière de 6 heures pour les travailleurs occupés la nuit	1211
Les limites maximales de la durée du travail	1212
1. Sur le plan journalier	1213
2. Sur le plan hebdomadaire	1214
3. Pour certaines activités exercées la nuit	1215
La question de la réduction du temps de travail	1216
Les dérogations aux limites normales du temps de travail	1219
Tableau de synthèse – Dépassement des limites normales	1220
Récupération des dépassements des limites normales	1221
1. Régime général	1222
2. Régime particulier	1224
3. Comment déterminer les heures de dépassement?	1225
4. Modalités de récupération	1228
5. Époque de paiement des heures de dépassement	1229
6. Incidences des repos compensatoires sur le contrat de travail	1230
7. Possibilité pour le travailleur de renoncer à la récupération de certaines heures de dépassement	1232
Octroi d'un sursalaire	1235
1. Principes	1236
2. Quelques précisions encore	1238
3. Modalités de calcul des sursalaires	1239
4. Tableau récapitulatif – Limites hebdomadaires – Sursalaire – Repos compensatoire	1240
5. Applications pratiques	1241
6. Un régime dérogatoire en matière de paiement de sursalaires	1242
7. Paiement des sursalaires	1243
8. Conversion du sursalaire en repos compensatoires	1244
Les heures supplémentaires volontaires	1245
Les temps de pause	1251
Les intervalles de repos entre la cessation et la reprise du travail	1252
Durée du travail des jeunes (moins de 18 ans)	1254
II Dispositions particulières pour le travail à temps partiel	1258
Notion de travail à temps partiel	1258
Dépassement de l'horaire de travail à temps partiel	1259
III Adaptation des horaires de travail à la demande du travailleur	1260
La semaine de 4 jours	1261
1. Principe	1261
2. Procédure	1262
3. Incidences de l'introduction de la semaine de 4 jours	1267
4. Traitement défavorable et protection contre le licenciement	1270
Le régime hebdomadaire alterné	1271
1. Principe	1271
2. Organisation du cycle	1272
3. Procédure	1274
4. Incidences de l'introduction d'un régime hebdomadaire alterné	1279

5. Fin du régime	1282
6. Traitement défavorable et protection contre le licenciement	1283
Tableau de synthèse des mesures d'adaptation des horaires de travail	1284
IV Le système de l'horaire flexible de travail	1285
Présentation générale	1285
Conditions d'application	1286
Respect de la durée hebdomadaire moyenne de travail	1289
Flexibilité et heures supplémentaires	1291
Paiement de la rémunération	1294
Adaptation du règlement de travail et avertissement des travailleurs	1296
V Les horaires flottants	1299
Travailleurs concernés	1300
Les horaires flottants et leurs limites	1301
1. Plages fixes et plages variables (mobiles)	1302
2. Limites journalière et hebdomadaire	1303
Respect d'une durée hebdomadaire moyenne au cours d'une période de référence	1304
1. Principe	1304
2. Tempéraments apportés au respect d'une durée hebdomadaire moyenne	1305
Paiement de la rémunération et particularités	1308
Horaires flottants et heures supplémentaires	1309
Instauration du système et modalités d'application	1310
Mise en place d'un système de suivi du temps	1313
Dispositions transitoires pour régimes flottants existants	1314
VI Tableau de synthèse comparatif sur la flexibilité en matière de temps de travail	1315
VII L'introduction de nouveaux régimes de travail dans les entreprises	1316
Principes	1316
Employeurs et travailleurs concernés	1317
Dérogations autorisées	1319
1. Dérogations à la durée du travail	1320
2. Dérogation à l'interdiction du travail dominical	1322
3. Dérogation à l'interdiction du travail de nuit	1324
4. Dérogations à la législation sur les jours fériés	1326
5. Dérogations dans le secteur de la construction	1328
6. Remarque générale	1330
Incidences de l'introduction d'un nouveau régime de travail	1331
1. Rémunérations	1332
2. Règlement de travail	1339
Procédure	1340
1. Information préalable	1341
2. Négociation	1342
Chapitre II Le repos du dimanche	1348
Principe général et champ d'application	1348
Dérogations au principe du repos dominical	1349
1. Dérogations applicables dans toutes les entreprises sans limitation	1350
2. Dérogations propres à certains secteurs ou entreprises sans limitation	1351
3. Dérogations propres au secteur de la distribution	1352
4. Dérogations limitées et/ou particulières	1356

Dispositions spécifiques pour le travail dominical des jeunes travailleurs	1361
Conditions de travail en rapport avec le travail dominical	1365
1. L'octroi d'un repos compensatoire	1366
2. La rémunération du travail dominical	1367
Chapitre III Le travail de nuit	1368
Travailleurs et employeurs concernés	1369
Dérogations à l'interdiction d'un travail de nuit	1370
1. Exceptions prévues par la loi	1371
2. Exceptions prévues par arrêté royal	1372
3. Exceptions conventionnelles	1373
Procédure d'introduction d'un régime de travail comportant des prestations de nuit (entre 24h et 5h du matin)	1374
Procédure d'introduction d'un travail de nuit pour les entreprises de l'e-commerce	1378
1. Prestations habituelles entre 24h et 5h du matin	1379
2. Prestations de travail entre 20h et 24h (et/ou à partir de 5h du matin)	1380
3. Synthèse – Introduction d'un travail de nuit pour une activité d'e-commerce	1381
Mesures d'encadrement du travail de nuit: CCT n° 46 et 49	1382
1. Employeurs et travailleurs concernés	1383
2. Modalités d'application	1384
3. Procédure de passage à un régime de travail visé par la CCT n° 46	1390
4. Possibilités de retour à un autre régime de travail	1391
5. Organisation du transport	1399
6. Attribution d'une indemnité financière	1400
7. Intervalles de repos et durée du travail	1401
Insertion des travailleurs dans un régime de nuit	1405
Durée du travail pour les travailleurs de nuit	1408
Travail de nuit pour les jeunes travailleurs (– de 18 ans)	1414
Questions particulières	1415
1. Les gardes dormantes	1416
2. La rémunération du travail de nuit	1417
Chapitre IV Les jours fériés	1418
Principes généraux	1418
Remplacement des jours fériés coïncidant avec un jour d'inactivité	1424
1. Généralités	1424
2. Situations particulières	1427
Occupation un jour férié et octroi d'un repos compensatoire	1435
La rémunération du jour férié (d'un jour de remplacement ou d'un jour de repos compensatoire)	1438
Les jours fériés en cas de suspension du contrat	1442
Les jours fériés en cas de fin du contrat	1445
Chapitre V Les congés de circonstance ("petits chômages")	1449
Congés de circonstance autres que le congé d'adoption	1450
1. Motifs et durée de l'absence	1450
2. Modalités d'octroi	1462
3. Paiement des jours de congé de circonstance	1465
4. Protection contre le licenciement en cas de congé de naissance	1467
Congé d'adoption	1469
Congé pour soins d'accueil	1479
Congé parental d'accueil	1486
Congé de vaccination et épidémie de coronavirus (Covid-19)	1494
1. Principe	1495

2. Modalités d'octroi	1496
3. Production d'une pièce justificative	1497
4. Paiement de la rémunération	1498
Chapitre VI Les congés pour raisons impérieuses	1499
Principes	1499
Caractéristiques et modalités d'exercice du congé	1500
Incidences sur la durée du travail	1505
Sur le plan social	1506
Chapitre VII Le congé d'aidant	1507
Chapitre VIII Les congés thématiques	1513
Droit à l'interruption de carrière pour assister une personne en soins palliatifs	1514
Droit à l'interruption de carrière pour l'assistance ou l'octroi de soins à un membre du ménage ou de la famille qui souffre d'une maladie grave	1527
1. Dispositions générales	1527
2. Dérogations en cas d'hospitalisation d'un enfant	1541
Droit à l'interruption de carrière pour l'aidant proche reconnu	1549
1. Reconnaissances de l'aidant proche et de la personne aidée	1551
2. Octroi du congé pour aidants proches	1555
Droit à l'interruption de carrière à titre de congé parental	1563
Synthèse relative aux "congés thématiques" (situation en vigueur au 01.01.2023)	1581
Congé parental sur la base de la CCT n° 64	1582
1. Principes	1582
2. Bénéficiaires du congé	1584
3. Conditions requises pour l'exercice de ce droit	1585
4. Avertissement écrit	1588
5. Mise en œuvre du congé parental	1589
6. Absence d'octroi d'un revenu de remplacement	1592
7. Interdiction de cumul	1593
8. Protection contre le licenciement	1594
9. Reprise du travail dans l'entreprise	1598
10. Remarques finales	1600
Chapitre IX Le système du crédit-temps	1601
I Genèse du système et objet du crédit-temps	1601
II Employeurs et travailleurs concernés par la CCT n° 103	1609
III Les 3 régimes prévus par la CCT n° 103 (modifiée par la CCT n° 103ter)	1611
Le droit à un crédit-temps "sans motif" (CCT n° 103)	1611
Le crédit-temps "avec motif" (CCT n° 103 et 103ter)	1612
Le crédit-temps "fin de carrière" (CCT n° 103 et 103ter)	1623
Le crédit-temps "fin de carrière corona" (A.R. n° 46 du 26 juin 2020)	1635
Dispositions communes aux 2 régimes de crédit-temps	1638
1. Contrat de travail écrit en cas de réduction des prestations	1638
2. Respect de la fraction de réduction des prestations	1639
3. Calcul du délai d'occupation de 12 ou 24 mois	1641
4. Condition de carrière de 25 ans (art. 10, § 3)	1644
5. Condition de carrière de 28 ans	1645
6. Organisation du travail en cas de réduction d'1/5e	1646
Prolongation ou transition (passage) d'un régime de crédit-temps à l'autre	1647
Maintien du crédit-temps en cas de changement d'employeur?	1651

IV Les modalités d'exercice du droit au crédit-temps	1652
Accord de l'employeur dans les entreprises de 10 travailleurs ou moins	1653
Procédure d'introduction de la demande	1654
Le report ou le retrait de l'exercice du droit	1655
1. Le report général pour des raisons internes ou externes impératives	1656
2. Le report spécifique pour certains travailleurs âgés de 55 ans ou plus	1657
3. Le retrait ou la modification de l'exercice du droit (= le rappel du travailleur)	1658
V Les règles d'organisation du crédit-temps	1659
Limitation des absences simultanées	1660
Mécanisme de préférence et de planification	1666
VI Absence d'obligation de remplacement	1667
VII Octroi des allocations d'interruption	1668
Crédit-temps "sans motif"	1669
Crédit-temps "avec motif"	1670
Crédit-temps "fin de carrière"	1673
1. Principe	1673
2. Conditions d'âge dérogatoires (période 2021–2022 et 1 ^{er} semestre 2023)	1675
3. Montants	1678
Dernières précisions en rapport avec l'allocation d'interruption	1679
VIII Modalités d'octroi des allocations	1680
IX Garanties d'exercice du droit au crédit-temps	1684
Maintien de la fonction	1685
Protection spéciale contre le licenciement	1686
X Reprise du travail avant la date de fin prévue	1692
XI Aspects de sécurité sociale du crédit-temps	1693
XII Tableau de synthèse au 1^{er} janvier 2023	1699
XIII "Crédit-temps corona" pour les entreprises reconnues en restructuration ou en difficulté (A.R. n° 46 du 26 juin 2020)	1701
Chapitre X La CCT n° 162 et le droit de demander une formule souple de travail pour s'occuper d'un proche	1703
Travailleurs concernés	1704
Objet de la CCT n° 162	1705
1. Qu'entend-on par "s'occuper d'un proche" ?	1706
2. Qu'entend-on par "formule souple de travail" ?	1707
Modalités d'exercice du droit et procédure de demande	1708
Retour anticipé – Nouvelle demande (ou prolongation) – Règles dérogatoires	1712
Garanties de l'exercice du droit de demander une formule souple de travail	1715
Chapitre XI Le congé-éducation payé	1716
Le congé-éducation payé (Région wallonne, Région de Bruxelles-Capitale, Communauté germanophone)	1716
1. Les bénéficiaires du congé-éducation payé	1717
2. Formations ouvrant le droit au congé-éducation	1718
3. Durée du congé-éducation payé	1721
4. Prise du congé-éducation et planification de celui-ci	1727

5. Obligations à remplir par le travailleur	1731
6. Rémunération du congé-éducation	1736
7. Perte du droit au congé-éducation (ex.: abandon, assiduité insuffisante, échec)	1738
8. Protection contre le licenciement	1739
9. Remboursement des rémunérations	1742
Congé de formation flamand (Vlaams opleidingsverlof)	1747
1. Employeurs et travailleurs visés	1748
2. Formations ouvrant le droit au congé de formation flamand	1749
3. Durée du congé de formation flamand	1750
4. Demande, planification et période de prise de cours du congé de formation flamand	1751
5. Rémunération du congé de formation flamand et remboursement	1752
6. Dispositions transitoires	1756
7. Dérogations spécifiques liées à la crise du coronavirus Covid-19	1757
Chapitre XII Congé sans solde, don de jours de congés conventionnels et épargne-carrière	1758
Le congé sans solde	1759
1. Notion	1760
2. Accord des parties et modalités d'exercice	1761
3. Le retour au travail	1762
4. Incidences du congé sans solde	1763
Le don de jours de congés conventionnels	1764
1. Principes généraux	1764
2. Conclusion d'une CCT ou adaptation du règlement de travail	1765
3. Conditions posées pour l'obtention d'un don de congés	1766
4. Procédure relative à la demande d'un don de congés	1767
5. Suspension du contrat du travailleur bénéficiaire	1768
L'épargne-carrière	1769
1. Objectif et définition de l'épargne-carrière	1769
2. Les éléments de l'épargne-carrière	1770
3. Mise en œuvre de l'épargne-carrière	1773
4. Dispositions relatives à l'encadrement de l'épargne-carrière	1774
5. Cessation du contrat et épargne-carrière	1775
Chapitre XIII La formation des travailleurs	1776
Droit individuel à la formation	1778
1. Employeurs concernés	1778
2. Nombre de jours de formation par travailleur	1779
3. Concrétisation du droit individuel à la formation	1780
4. En l'absence de CCT sectorielle et de compte formation individuel	1781
5. Transfert du solde des jours de formation et remise à zéro	1782
6. Types de formations et suivi	1783
7. Rupture du contrat de travail	1784
8. Entreprises occupant au moins 10 et moins de 20 travailleurs: dérogations	1785
Plan de formation	1788
1. Employeurs concernés	1788
2. Contenu du plan de formation	1789
3. Durée du plan de formation	1790
4. Procédure et délai	1791
5. Conservation et communication du plan de formation	1792
6. Entrée en vigueur	1793
Chapitre XIV La rémunération et les indemnités diverses	1794
I Notion de rémunération	1794
II Fixation de la rémunération	1797
III Paiement et protection de la rémunération	1804
Monnaie du paiement	1805
Mode de paiement	1806

Époque et date de paiement	1809
Protection de la rémunération en cas de saisie ou de cession	1813
Décompte et quittance pour solde de tout compte	1814
IV Les avantages en nature	1816
Le principe du paiement en nature	1817
Évaluation des prestations en nature	1821
Octroi des avantages en nature en cas de suspension	1824
V Les avantages de toute nature & les remboursements de frais professionnels	1825
Les avantages de toute nature	1825
1. Disposition gratuite d'une habitation	1827
2. Chauffage-électricité et autres charges	1829
3. Repas fournis à titre gratuit ou à prix réduits	1830
4. Prêts à intérêt réduit	1831
5. Utilisation privée d'une voiture de société	1832
6. Utilisation d'un vélo d'entreprise	1835
7. Mise à disposition pour un usage privé d'un PC et/ou d'une connexion internet et/ou d'une tablette numérique et/ou d'un GSM, smartphone et/ou d'un abonnement téléphonique	1838
8. Intervention patronale dans l'achat d'un "PC privé" par le travailleur	1841
Les avantages sociaux immunisés	1845
1. Sur le plan social	1846
2. Sur le plan fiscal	1847
Les indemnités pour dépenses professionnelles	1850
Octroi d'avantages non récurrents liés aux résultats (CCT n° 90)	1853
Octroi d'une prime bénéficiaire	1856
Synthèse des aspects sociaux et fiscaux de certains avantages, indemnités, primes et allocations	1860
VI Retenues sur les rémunérations	1861
Retenues autorisées	1861
Calcul et limites des retenues	1862
VII Saisie et cession de la rémunération	1864
Notion de saisie-arrêt exécutoire	1865
Notion de cession de rémunération	1867
Sommes saisissables ou cessibles	1871
Les quotités saisissables ou cessibles	1875
1. Principes généraux	1875
2. Diminution des quotités pour enfant(s) à charge	1879
3. Modalités de calcul	1887
4. Indemnités et situations particulières	1890
Concours entre cessions et saisies	1894
La traçabilité des rémunérations versées sur un compte à vue	1898
Le règlement collectif de dettes	1902
Chapitre XV La mobilité dans les relations de travail	1906
I Introduction	1906
II Déplacement domicile-lieu de travail	1909
Déplacement avec un transport en commun	1909
1. Caractère obligatoire de l'intervention patronale	1909

2. Montant de l'intervention	1911
3. Époque de remboursement	1916
4. Modalités de remboursement	1917
5. Dérogations sectorielles	1920
6. Aspects sociaux et fiscaux de l'intervention	1921
Déplacement avec une voiture privée	1924
Déplacement avec une voiture de société	1929
Déplacement à vélo	1930
1. Vélo privé	1930
2. Mise à disposition d'un vélo de société	1933
Déplacement à pied	1934
Transport collectif organisé ou covoiturage organisé par l'employeur	1935
1. Sur un plan social	1936
2. Sur un plan fiscal	1939
Synthèse relative à l'exonération fiscale accordée au travailleur pour ses frais de transport	1941
III Déplacements professionnels	1942
Caractère obligatoire de l'intervention patronale	1942
Traitement social et fiscal	1943
IV La voiture de société et ses alternatives	1946
Mise à disposition d'une voiture de société	1946
Allocation de mobilité ("cash for car")	1949
Budget mobilité	1950
1. Principes généraux	1950
2. Instauration du budget mobilité	1951
3. Conditions d'octroi et de validité d'un budget mobilité	1952
4. Conséquences juridiques de l'octroi d'un budget mobilité	1955
5. Durée du budget mobilité	1956
6. Montant du budget mobilité	1957
7. Les piliers du budget mobilité	1958
8. Traitement social et fiscal du budget mobilité	1962
9. Gestion du budget mobilité	1966
10. Questions pratiques	1967
V Plans de déplacement	1968
Diagnostic fédéral "déplacements domicile-lieu de travail"	1968
"Plans de déplacements d'entreprise" bruxellois	1969
Chapitre XVI La prépension conventionnelle ou chômage avec complément d'entreprise	1970
I Aperçu général	1970
II Réglementation applicable à partir du 01.01.2008	1972
Conditions d'accès	1973
1. Licenciement du travailleur	1973
2. Existence d'une convention collective de travail	1977
3. Condition d'âge et condition de carrière (à partir du 1 ^{er} janvier 2015)	1978
4. Calcul des années de carrière professionnelle	2003
5. Condition d'admissibilité aux allocations de chômage	2004
6. Inscription dans une cellule pour l'emploi (= particularité)	2005
Le remplacement du prépensionné dans l'entreprise	2006
Entreprises en difficulté ou en restructuration	2013
1. Notions d'entreprises en difficulté ou en restructuration	2014

2. Procédure de reconnaissance	2016
3. Dispositions particulières dérogatoires au régime général	2017
III Les revenus du prépensionné	2022
Allocations de chômage et indemnité de prépension (“complément d’entreprise”)	2022
Les retenues sociales et fiscales	2032
IV La gestion active des restructurations	2034
Champ d’application	2035
1. Employeurs concernés	2035
2. Travailleurs concernés	2036
Introduction d’une demande de reconnaissance	2037
Mise en place d’une cellule pour l’emploi	2038
Dispositions dérogatoires au régime général	2039
V Statut du travailleur prépensionné	2044
“Anciens” chômeurs avec complément d’entreprise (= “chômeurs RCC en cours”)	2045
“Nouveaux” chômeurs avec complément d’entreprise (= “nouveaux arrivants”)	2046
Interdiction de cumul avec d’autres indemnités	2049
Activités autorisées	2050
Exercice d’une activité en dehors des limites autorisées	2052
Reprise d’une activité professionnelle – CCT n° 17tricies	2053
Incidences sur la pension de retraite	2055
Durée du maintien du statut de travailleur prépensionné	2056
Chapitre XVII Permis de séjour et autorisation de travailler en Belgique	2057
Principes généraux	2057
Evolution de la réglementation	2058
1. Jusqu’au 31 décembre 2018	2059
2. A partir du 1 ^{er} janvier 2019	2060
Répartition des compétences entre l’Etat fédéral (séjour) et les Régions (travail)	2061
Procédure pour l’obtention d’un permis unique	2062
1. Introduction de la demande	2062
2. Instruction de la demande	2063
3. Délivrance du permis unique	2064
4. Adresses des autorités régionales pour l’introduction d’une demande de permis	2065
Situation récapitulative pour les ressortissants de l’EEE	2066
1. Préalable	2066
2. Droit au séjour	2067
3. Accès au travail	2068
Situation récapitulative pour les ressortissants de pays tiers	2069
1. Préalable	2069
2. Première hypothèse: une durée de séjour et d’occupation de 90 jours maximum	2070
3. Deuxième hypothèse: une durée de séjour et d’occupation supérieure à 90 jours	2076
Chapitre XVIII Une occupation transfrontalière	2080
I Une occupation transfrontalière au sein de l’Union européenne	2080
Scénario 1. Transfert vers un autre Etat	2081
1. Etablissement d’un nouveau contrat	2082
2. Quel est le droit du travail applicable?	2083
3. Quel Etat va prélever les cotisations sociales?	2087
4. Applications concrètes	2088

Scénario 2. Détachement temporaire dans un autre Etat	2095
1. Situation visée	2095
2. Etablissement d'une convention de détachement	2096
3. Quel est le droit du travail applicable?	2097
4. Quel Etat va prélever les cotisations sociales?	2100
5. Applications concrètes	2104
Scénario 3. Occupation simultanée dans plusieurs Etats membres	2109
1. Situation visée	2109
2. Etablissement d'un ou de plusieurs contrats	2110
3. Quel est le droit du travail applicable?	2111
4. Quel Etat va prélever les cotisations sociales?	2114
Tableau de synthèse relatif à une occupation transfrontalière au sein de l'Union européenne	2117
Mesures de contrôle et formalités administratives	2118
1. Appréciation de l'existence d'un détachement	2119
2. Renforcement des mesures de contrôle	2120
3. La déclaration "Limosa" obligatoire	2125
4. Dispense d'établir et de tenir certains documents sociaux	2135
5. Tableau récapitulatif – Documents sociaux, déclaration obligatoire Limosa et nouvelles obligations	2137
6. Tenue de documents sociaux par un mandataire en Belgique	2138
II Une occupation transfrontalière en dehors de l'Union européenne	2139
Loi applicable au contrat de travail	2140
1. Maintien du contrat de travail existant	2141
2. Suspension du contrat et conclusion d'un contrat de détachement	2142
3. Rupture du contrat et conclusion d'un nouveau contrat	2143
Etablissement d'un écrit avant le détachement	2144
Les conditions de travail	2145
Respect des dispositions impératives	2146
Régime de sécurité sociale applicable?	2147
Chapitre XIX Les documents sociaux obligatoires	2148
I Le registre du personnel	2148
Établissement d'un registre du personnel	2149
1. Occupation sur un seul lieu de travail	2150
2. Occupation sur plusieurs lieux de travail	2156
Conservation des registres du personnel (général et spécial)	2161
Les registres de présence et de mesure du temps de travail	2162
II Le compte individuel et le décompte de paie	2163
La notion de compte individuel	2164
La tenue et le lieu de tenue du compte individuel	2166
Mentions à apporter sur le décompte de paie et au compte individuel	2167
Communication d'une copie du compte individuel au travailleur	2172
Conservation du compte individuel du travailleur	2173
Le décompte de paie	2174
États particuliers de prestations	2177
1. État des prestations en application de la réglementation sur les heures supplémentaires	2178
2. État des prestations en cas de régime de travail flexible	2182
III Le règlement de travail	2187
Caractère obligatoire du règlement de travail	2187

Utilité du règlement de travail	2188
Contenu du règlement de travail	2189
Établissement du règlement de travail	2192
Communications diverses et lieu de tenue du règlement	2196
IV Le livre de validation	2200
V La déclaration immédiate de l'emploi (DIMONA)	2208
Qu'est-ce que "la déclaration immédiate de l'emploi" (DIMONA)?	2209
Employeurs concernés	2210
Travailleurs concernés	2211
Contenu de la DIMONA	2214
1. Avant l'engagement de chaque nouveau travailleur (= déclaration d'entrée) ("Dimona In")	2215
2. En cas de départ du travailleur (= déclaration de sortie) ("Dimona Out")	2221
Avis de réception DIMONA et attribution d'un n° DIMONA	2222
Rectifications et/ou annulations	2224
Modalités de transmission de la DIMONA	2225
Consultation et accès au réseau Extranet de la sécurité sociale	2226
Sanctions applicables (civile, pénale ou administrative)	2227
VI Envoi et archivage électronique de certains documents sociaux	2230
VII Tableau de synthèse relatif à la conservation par l'employeur des principaux documents sociaux	2235
Chapitre XX L'emploi des langues dans les entreprises	2236
Région flamande	2237
Région wallonne	2245
Autres régions: "Bruxelles-Capitale" – Région Allemande – Communes à "facilités"	2250
1. "Bruxelles-Capitale" (19 communes)	2253
2. Région de langue allemande	2254
3. Communes à "facilités"	2255
Observations générales et communes aux régions	2257
Chapitre XXI La protection de la vie privée au travail	2258
I Respect de la vie privée: introduction	2258
II Le règlement général sur la protection des données (RGPD)	2259
Quand le RGPD s'applique-t-il et quelles sont les données protégées?	2260
Quelle protection garantir? Six principes de base	2264
Les droits de la personne concernée	2265
Mise en œuvre du RGPD: feuille de route	2273
1. Base juridique du traitement	2274
2. Données à caractère personnel sensibles	2279
3. Données à caractère personnel pénales	2280
Formalités	2281
1. Registre des activités de traitement	2282
2. Etablissement d'une politique de confidentialité	2285
3. Le règlement de travail et l'avenant au contrat de travail	2286
4. Pendant combien de temps les données à caractères personnel doivent-elles être conservées?	2287
5. Transfert vers des pays en dehors de l'UE (RGPD, art. 44-50)	2288
6. Le délégué à la protection des données: pas toujours obligatoire	2289

Mesures de sécurité techniques et organisationnelles	2290
Sanctions	2291
Preuve recueillie irrégulièrement	2292
III Secret des communications électroniques	2293
IV Contrôle des données de communication électronique (CCT n° 81) ou contrôle de l'usage d'internet et de la messagerie électronique	2298
Objet de la CCT n° 81	2299
Modalités de contrôle des données de communication électroniques	2302
1. Principe de finalité	2303
2. Principe de proportionnalité	2304
3. Principe de transparence (= information préalable des travailleurs)	2305
Individualisation des données de communication électroniques	2308
V Conséquences éventuelles liées à un contrôle des moyens de communication	2311
VI Réglementer l'utilisation des nouvelles technologies	2315
Chapitre XXII Le droit à la déconnexion	2316
Employeurs concernés	2318
Conclusion d'une convention collective de travail ou adaptation du règlement de travail	2319
Délai	2320
CCT interprofessionnelle ou sectorielle ?	2321
Chapitre XXIII Transfert ou cession d'entreprise	2322
Transfert conventionnel d'entreprise	2323
1. Champ d'application	2323
2. Information et consultation des représentants des travailleurs	2328
3. Maintien du contrat et des conditions de travail	2329
4. Questions particulières	2333
5. Protection contre le licenciement	2336
6. Responsabilité solidaire du cédant et du cessionnaire	2337
Réorganisation judiciaire et transfert d'entreprise sous autorité de justice	2338
Reprise d'actif après faillite et réengagement de travailleurs	2346
Intervention du Fonds de fermeture: indemnité de transition	2350
Chapitre XXIV Le licenciement collectif	2356
I Aperçu général	2356
II Information et consultation des représentants des travailleurs	2358
Notion de licenciement collectif	2358
Entreprises concernées	2362
Procédure d'information et de consultation	2365
1. Information – consultation des représentants des travailleurs	2366
2. Notification du projet de licenciement	2369
3. Délai d'attente avant de procéder au licenciement collectif	2372
Contestation de la procédure d'information et de consultation	2374
Protection des travailleurs licenciés	2375
1. Travailleurs concernés et périodes de référence	2376
2. Application de la protection	2379
3. Nature de la protection	2381

III Octroi d'une indemnité de licenciement collectif	2384
Notion de licenciement collectif	2385
Entreprises concernées (20 travailleurs au moins)	2387
Travailleurs bénéficiaires de l'indemnité	2388
Montant de l'indemnité	2390
Durée de l'indemnisation	2397
Cumuls non autorisés	2398
IV La gestion active des licenciements collectifs	2399
Employeurs concernés	2400
Travailleurs concernés	2401
Notification de l'annonce de licenciement collectif	2402
Mise en place d'une cellule pour l'emploi	2403
1. Caractère obligatoire ou facultatif	2404
2. La cellule pour l'emploi et divers aspects	2405
3. Alternatives à la mise en place d'une cellule pour l'emploi interne	2409
Inscription du travailleur dans la cellule pour l'emploi	2412
1. Caractère obligatoire de l'inscription	2412
2. Procédure d'inscription	2413
3. Durée d'inscription dans la cellule	2418
4. Délivrance d'une carte de réduction restructurations	2419
Paiement d'une indemnité de reclassement	2421
1. Modalités de calcul et de paiement	2422
2. Indemnité de reclassement et indemnité de congé	2423
3. Remboursement partiel de l'indemnité de reclassement	2427
4. Tableau de synthèse - Rupture du contrat dans le cadre de la restructuration	2428
Observations finales	2429
Chapitre XXV La fermeture d'entreprise	2430
I Aperçu général	2430
II La fermeture de l'entreprise	2432
Notions d'entreprise et de fermeture d'entreprise	2432
1. Entreprises et travailleurs concernés	2433
2. Notion de fermeture d'entreprise	2435
Obligations d'information à charge de l'employeur	2442
1. Information préalable à donner aux travailleurs et à certaines autorités	2443
2. Information au fonds de fermeture	2444
Paiement d'une indemnité de fermeture	2447
1. Conditions d'octroi	2448
2. Montant de l'indemnité de fermeture	2451
3. Délai de paiement	2452
4. Cumul de l'indemnité de fermeture avec d'autres indemnités	2453
III Rôle et intervention en garantie du Fonds de fermeture des entreprises	2454
Rôle du Fonds de fermeture des entreprises (FFE)	2454
Interventions en garantie du Fonds de fermeture	2455
1. Indemnité de fermeture	2456
2. Rémunérations, indemnités et avantages	2457
3. Indemnité de transition	2461
4. Intervention en cas de force majeure	2462
5. Indemnités complémentaires dues à certains travailleurs protégés	2463
6. Indemnité de prépension	2464
7. Le chômage temporaire	2465

Situations transnationales	2466
Procédure de demande et paiement des interventions du Fonds	2467
Remboursement des sommes payées	2468
PARTIE 4 La sécurité sociale	
Chapitre I L'assujettissement à l'ONSS	2469
I Aperçu général	2469
II Champ d'application de la sécurité sociale	2470
Principe de la territorialité	2470
1. Principe général	2470
2. Détachement à l'étranger	2471
Régime de la sécurité sociale d'Outre-Mer (ex ORPSS ou ex OSSOM)	2483
Travailleurs et employeurs concernés	2485
Extensions de l'assujettissement	2490
Limitations à l'assujettissement	2504
Exclusions à l'assujettissement	2515
Cas particulier d'exclusion: les étudiants	2524
1. Introduction	2524
2. Conditions pour le non-assujettissement et perception de la cotisation de solidarité	2529
III Obligations de l'employeur	2537
Immatriculation à l'ONSS	2538
Déclaration trimestrielle	2539
Païement des cotisations	2541
Déclaration de cessation d'activité	2542
Formalités liées à l'octroi des prestations	2543
Chapitre II Les cotisations de sécurité sociale	2544
I Base de calcul des cotisations sociales	2544
Rémunérations soumises au calcul des cotisations	2544
Le cas particulier des titres-repas	2548
1. Octroi par convention collective ou convention individuelle écrite	2550
2. Octroi d'un titre-repas par jour de travail effectivement presté	2551
3. Intervention patronale de 6,91 € maximum	2555
4. Intervention du travailleur à concurrence de 1,09 € au moins	2556
5. Durée de validité limitée et mentions obligatoires	2557
6. Titres-repas nominatifs	2558
7. Mentions sur la fiche de paie	2559
8. Possibilité de vérification du solde	2560
9. Délivrance des titres-repas par un éditeur agréé	2561
10. Gratuité de la carte électronique sauf cas de vol ou de perte	2562
11. Dernières précisions utiles	2563
Le cas particulier des primes d'ancienneté	2566
Le cas particulier des indemnités complémentaires accordées à des travailleurs âgés de 58 ans et plus ("fin de carrière en douceur")	2567
Non-assujettissement des libéralités	2570
Non-assujettissement des remboursements de frais professionnels	2571

Revenus de remplacement	2573
Modalités propres à certaines catégories de travailleurs	2574
II Les cotisations sociales (de base et générales)	2579
Cotisations personnelles du travailleur à la sécurité sociale	2580
Cotisations patronales à la sécurité sociale	2581
1. Aperçu général	2581
2. La cotisation patronale de base globale par catégorie d'employeurs/travailleurs (1er janvier 2023)	2583
3. Mesures de compétitivité: compensation et report de cotisations patronales de sécurité sociale	2588
III Le bonus à l'emploi (ou réduction des cotisations personnelles sur les bas salaires)	2594
Travailleurs concernés	2595
Modalités de calcul de la réduction	2596
1. Étape 1 – Détermination du salaire mensuel de référence (= facteur "S")	2597
2. Étape 2 – Calcul du montant de base de la réduction (= facteur "R")	2601
3. Étape 3 – Adaptation du montant de la réduction effectivement accordée (= facteur "P")	2603
Imputation de la réduction des cotisations personnelles	2606
Moment du calcul de la réduction	2607
IV La réduction des cotisations sociales personnelles pour le travailleur victime d'une restructuration	2608
V La réduction des cotisations sociales personnelles pour les sportifs rémunérés – Bonus sport	2613
Travailleurs concernés	2615
Montant de la réduction	2616
Cumuls	2617
VI La réduction des cotisations sociales personnelles pour les pensionnés actifs dans le secteur des soins	2618
Bénéficiaires de cette mesure	2620
Montant de l'avantage	2621
VII Cotisations sociales particulières	2622
Cotisation sur le double pécule de vacances (à charge du travailleur)	2623
Cotisation spéciale de sécurité sociale (CSS) (à charge du travailleur)	2624
1. Principes	2625
2. Travailleurs redevables de la cotisation	2626
3. Montant de la cotisation spéciale	2627
Cotisation "Fonds de fermeture des entreprises" (en abrégé FFE)	2630
1. Cotisation de base	2631
2. Cotisation spéciale	2637
Cotisation spéciale sur les indemnités de rupture en faveur du Fonds de fermeture d'entreprise	2642
Cotisation patronale sur le double pécule de vacances (1,6 %)	2646
Cotisation spécifique pour les accidents du travail	2654
Cotisations patronales à un Fonds de sécurité d'existence	2655
Cotisation pour le fonds amiante	2656

Cotisation de modération salariale (A.R. n° 278 et 401)	2658
1. Modération salariale (A.R. n° 278)	2658
2. Cotisation de modération salariale	2659
Cotisation spéciale pour le régime du chômage temporaire	2663
Cotisation au Fonds pour l'emploi en faveur des groupes à risque	2667
1. Principes généraux	2667
2. Conclusion d'une convention	2671
3. Montant et versement de la cotisation	2673
Cotisation pour financer le plan d'accompagnement et de suivi actifs des chômeurs	2674
Cotisation pour la promotion des initiatives concernant l'accueil des enfants	2675
Cotisation de responsabilisation pour cause de chômage économique	2676
Cotisation de solidarité sur le paiement des amendes de roulage	2681
Cotisation CO₂ pour l'utilisation privée d'une voiture de société	2682
Cotisation spéciale dans le cadre du budget mobilité	2689
1. Principes	2689
2. Traitement social des trois piliers	2690
3. Cotisation spéciale pour le troisième pilier	2691
Cotisation d'activation	2692
Cotisation de responsabilisation pour les travailleurs à temps partiel involontaires bénéficiant d'une allocation de garantie de revenus	2698
Accroissement de l'employabilité – Ensemble des mesures concernant le licenciement de l'article 39ter de la loi relative aux contrats de travail	2704
Accroissement de l'employabilité – Cotisation de solidarité dans le cadre du budget formation de l'accord pour l'emploi	2705
Cotisation spéciale de responsabilisation concernant l'invalidité	2709
Cotisation de responsabilisation en cas de recours excessif à des contrats de travail intérimaire de très courte durée successifs	2715
Cotisations et retenues (dites Decava) sur un régime de chômage avec complément d'entreprise (RCC) (= anciennement, prépension conventionnelle)	2724
1. Indemnités visées	2725
2. Cotisations patronales	2726
3. Retenue à charge du chômeur avec complément d'entreprise	2737
4. Reprise du travail	2746
5. Versement de la cotisation patronale et de la retenue	2751
6. Formalités administratives	2755
7. Tableau de synthèse – Cotisations patronales et retenues sur un régime de chômage avec complément d'entreprise (à partir du 01.01.2017)	2759
Cotisations et retenues (dites Decava) sur les indemnités complémentaires versées à certaines allocations de sécurité sociale (RCIC)	2760
1. Allocations et indemnités visées	2761
2. Cotisation patronales	2763
3. Retenue personnelle	2770
4. Reprise du travail	2774
5. Versement de la cotisation patronale et de la retenue	2779
6. Formalités administratives	2781
7. Tableau de synthèse – Cotisations patronales et retenues personnelles sur l'indemnité complémentaire accordée dans le cadre d'un RCIC	2785
Cotisations spéciales sur certaines indemnités complémentaires de crédit-temps	2786
1. Allocations et indemnités visées	2787
2. Cotisation patronale et retenue personnelle applicable	2789
3. Formalités administratives	2795
4. Tableau de synthèse – Cotisations et retenues sur certaines indemnités complémentaires de crédit-temps	2796
Cotisation sur les pensions et avantages complémentaires (3,55 %)	2797
Cotisation de solidarité sur les pensions légales et extra-légales	2804

Cotisation spéciale de 8,86 % sur les versements en vue d'allouer des avantages extra-légaux en matière de retraite ou de décès prématuré (ex.: assurances groupe)	2809
Cotisation spéciale de sécurité sociale sur les pensions complémentaires (cotisation Wijninckx)	2812
Chapitre III La redistribution des charges sociales	2814
Employeurs concernés	2815
Modalités d'application de la redistribution	2816
1. Ristourne des cotisations	2816
2. Cotisation de compensation	2819
3. Synthèse relative à la redistribution des charges sociales en 2023	2821
4. Application	2822
5. Annulation de la ristourne ou de la cotisation	2823
Procédure	2824
Chapitre IV Les réductions des cotisations patronales – Présentation générale	2825
Deux types de réduction: la réduction structurelle et les réductions groupes-cible	2826
Régionalisation de certaines réductions groupes-cibles à partir du 1er juillet 2014	2827
Quelle réduction groupe-cible régionale appliquer?	2828
Principes généraux et caractéristiques communes à toutes les réductions groupes-cibles	2829
1. Montant forfaitaire de la réduction groupe-cible	2829
2. Proratisation de la réduction en cas de travail à temps partiel et de prestations trimestrielles incomplètes	2830
3. Cumuls possibles	2831
4. Limitation à des cotisations patronales positives	2832
5. Continuation du bénéfice des réductions "groupes-cibles" en cas de transformation de la structure juridique de l'employeur	2833
6. Situations dans lesquelles la réduction n'est pas accordée	2837
Tableau de synthèse relatif aux réductions des cotisations patronales	2838
Chapitre V Les réductions fédérales de cotisations patronales	2839
I Présentation générale	2839
II Réduction structurelle des charges (= réduction de base)	2840
Employeurs concernés	2843
Travailleurs concernés	2844
Montant forfaitaire de la réduction	2846
1. Détermination de la catégorie à laquelle appartient le travailleur (1 ^{re} étape)	2847
2. Détermination de la rémunération trimestrielle de référence (facteur S) (2 ^e étape)	2848
3. Détermination du montant de base de la réduction (facteur R) (3 ^e étape)	2853
4. Détermination du montant définitif de la réduction (facteur Ps) (4 ^e étape)	2856
III Réduction groupe-cible "Premiers engagements"	2862
Importante révision à partir du 1er janvier 2022	2863
Application immédiate	2864
Montants et périodes d'application (situation depuis le 1er janvier 2022)	2865
Ouverture du droit au premier, deuxième, troisième, quatrième, cinquième ou sixième rang de la réduction	2866
1. Ouverture du droit - résumé	2867
2. L'évaluation au cours de la période de référence	2868
3. L'évaluation au moment de l'engagement	2872
Application effective des six rangs de la réduction	2874
1. Période d'application	2874
2. Occupation simultanée minimale durant le trimestre auquel est appliquée la réduction	2876
3. Optimisation des six rangs de la réduction	2877

Calcul de la réduction groupe cible	2880
1. Calcul	2880
2. Positionnement dans l'obligation globale de cotisation	2883
Remboursement des frais administratifs du secrétariat social	2885
Poursuite de la réduction groupe cible en cas de réorganisation (reprise/fusion/scission)	2886
1. Poursuite après une réorganisation	2886
2. Responsabilité solidaire des dettes sociales	2890
3. Application unique du même rang	2891
Unité technique d'exploitation (UTE)	2892
1. Définitions et critères	2892
2. UTE simultanée et UTE historique	2896
3. Unité technique d'exploitation simultanée - ouverture du rang et application	2899
4. Unité technique d'exploitation historique - ouverture du rang et application	2900
5. Évaluation de la période de référence au niveau de l'unité technique d'exploitation - particularités	2901
IV Réduction groupe-cible pour diminution du temps de travail en-deçà de 38h/semaine et/ou instauration de la semaine de 4 jours	2903
Réduction collective et volontaire du temps de travail en-deçà de 38h/semaine	2905
1. Employeurs et travailleurs concernés	2906
2. Montant forfaitaire de la réduction	2907
3. Montant forfaitaire de la réduction pour certains travailleurs à temps partiel	2911
4. Récupération de la réduction	2912
5. Cumuls possibles	2913
6. Formalités	2914
Réduction des cotisations pour organisation du travail sur une semaine de 4 jours	2915
1. Employeurs et travailleurs concernés	2917
2. Montant forfaitaire de la réduction	2918
3. Récupération de la réduction forfaitaire	2920
4. Cumuls possibles	2921
5. Formalités	2922
V Réduction groupe-cible pour les travailleurs du secteur HORECA	2923
VI Réduction Maribel social – Entreprises du secteur non marchand	2927
Employeurs concernés	2929
Travailleurs pris en considération	2930
Montant de la réduction	2931
Conditions et modalités d'octroi de la réduction	2932
Cumuls possibles	2933
VII Réduction groupe-cible pour les sportifs rémunérés	2934
Employeurs concernés	2936
Travailleurs concernés	2937
Montant de la réduction	2938
Chapitre VI Les réductions régionales de cotisations patronales	2939
I Présentation générale	2939
II Réduction groupe-cible Travailleurs âgés	2940
Région flamande	2941
1. Employeurs concernés	2943
2. Travailleurs concernés	2944
3. Montant et durée d'octroi	2945
Région wallonne de langue française	2946
1. Employeurs concernés	2948

2. Travailleurs concernés	2949
3. Montant et durée d'octroi	2950
Région de Bruxelles-Capitale	2951
1. Employeurs concernés	2953
2. Travailleurs concernés	2954
3. Montant et durée d'octroi	2955
Communauté germanophone	2956
1. Employeurs concernés	2958
2. Travailleurs concernés	2959
3. Montant et durée d'octroi	2960
III Réduction groupe-cible "Demandeurs d'emploi de longue durée"	2961
Le plan Activa: réduction groupe-cible et activation	2962
Région flamande	2964
Région wallonne de langue française	2965
Région de Bruxelles-Capitale	2967
Communauté germanophone	2968
IV Réduction groupe-cible "Jeunes travailleurs"	2970
Région flamande	2971
1. Employeurs concernés	2972
2. Apprentis et travailleurs concernés (situation depuis le 1 ^{er} janvier 2020)	2973
3. Montant et durée d'octroi	2974
4. Formalités: jeunes travailleurs peu qualifiés	2975
Région wallonne	2976
Région de Bruxelles-Capitale	2978
Communauté germanophone	2979
V Réduction groupe-cible pour travailleur victime d'une restructuration	2981
Région flamande	2982
Région wallonne de langue française	2983
Région de Bruxelles-Capitale	2984
Communauté germanophone	2985
VI Réduction groupe-cible pour le personnel de maison	2986
Région wallonne de langue française	2988
Région flamande, Région de Bruxelles-Capitale et Communauté germanophone	2989
1. Employeurs concernés	2991
2. Travailleurs donnant droit à l'avantage	2992
3. Montant de la réduction et modalités d'octroi	2993
4. Formalités	2995
Chapitre VII Déclaration et paiement des cotisations	2996
I Déclaration multifonctionnelle (DMFA)	2996
Présentation générale de la déclaration multifonctionnelle	2997
Structure de la déclaration multifonctionnelle (dmfa)	2998
Délai et modalités de transmission de la dmfa	3001
II Paiement des cotisations à l'ONSS	3004
Principes	3004
Délais légaux de paiement	3005

Chapitre VIII Le contentieux social – Sanctions – Prescription	3010
Actions de l'ONSS contre les employeurs débiteurs	3010
Utilisation de la contrainte pour le recouvrement de cotisations	3011
Sanctions civiles et pénales	3012
Le délai de prescription	3015
Privilège de l'ONSS	3020
Suspension de l'exigibilité des créances de l'ONSS	3021
Chapitre IX Les prestations de sécurité sociale	3024
I Les allocations familiales	3024
Principe	3025
Régionalisation	3028
II L'assurance chômage	3031
Conditions d'admission aux allocations de chômage	3032
1. Admission sur la base d'un travail salarié	3033
2. Admission sur la base des études	3037
3. Maintien de l'admissibilité	3043
Les conditions d'octroi	3045
1. Privation d'emploi et de rémunération	3046
2. Perte d'un emploi à temps plein	3049
3. Être apte au travail et respecter une condition d'âge	3050
4. Être et rester inscrit comme demandeur d'emploi	3051
5. Être disponible pour le marché de l'emploi	3052
6. Autres conditions	3053
Les allocations de chômage	3054
1. Dispositions générales	3054
2. Classification des chômeurs	3056
3. Calcul de l'allocation sur un plafond salarial	3061
4. Taux des allocations de chômage et dégressivité de celles-ci	3064
5. Particularités pour certaines catégories de chômeurs	3074
6. Montants des allocations de transition ou d'insertion	3077
7. Précompte professionnel sur les allocations de chômage ou d'insertion	3078
Cas particulier – Les travailleurs à temps partiel	3080
1. Occupation à temps partiel assimilée à un emploi à temps plein	3081
2. Occupation comme travailleur à temps partiel avec maintien des droits	3083
3. Occupation volontaire à temps partiel	3095
Documents de chômage	3101
1. En cas de chômage complet	3102
2. En cas de chômage temporaire	3103
3. Pour le travailleur à temps partiel avec maintien des droits	3107
4. Pour le travailleur prépensionné	3108
5. Les attestations de chômage C63 - RCC	3109
Procédure d'octroi des allocations	3110
III Les pensions de retraite et de survie des travailleurs salariés	3113
Bénéficiaires de la pension de retraite (régime des salariés)	3114
Conditions d'octroi	3115
1. Age de la retraite	3116
2. Cessation de l'activité professionnelle	3120
3. Condition de résidence	3121
Montant de la pension	3122
1. La carrière professionnelle	3123
2. La rémunération	3127
3. La situation familiale	3128

Demande et paiement de la pension	3129
Le travail autorisé des pensionnés	3131
1. Déclaration préalable d'occupation	3132
2. Limites de revenus autorisés	3134
3. Modalités particulières de calcul	3143
4. Sanctions	3144
5. Cumul d'une prestation sociale et d'une pension?	3145
6. Contrat et conditions de travail	3146
IV L'assurance accident de travail	3148
Champ d'application	3149
Accident du travail et accident sur le chemin du travail	3150
Les réparations prévues par la loi	3153
Réparations sur la base du principe de la responsabilité civile	3160
Les déclarations d'accident	3161
V Les maladies professionnelles	3162
Champ d'application	3163
Maladies professionnelles	3164
Les réparations prévues par les lois coordonnées	3165
Procédure	3170
PARTIE 5 Annexes	
Annexe 1 Plafonds de rémunérations	3171
Plafonds de rémunérations en matière de contrats de travail	3171
Annexe 2 Barèmes de précompte professionnel	3172
Précompte sur les salaires payés par mois (à partir du 1^{er} janvier 2023)	3172
Précompte sur les pécules, primes et indemnités de rupture	3180
Registre alphabétique	